



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 111315

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement des travaux visant à la mise en place d'un code de la commande publique. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a indiqué, lors de son discours prononcé le 14 novembre 2005 à l'occasion de l'installation de l'observatoire économique de l'achat public, que les adaptations des textes relatifs aux marchés publics, rendues inévitables par la transposition des directives communautaires, rendaient indispensable une pause dans les réformes. C'est la raison pour laquelle il a notamment été décidé que le projet de code de la commande publique, qui devait regrouper l'ensemble des dispositions légales et réglementaires dans ce domaine, sera différé. Il ne paraît pas souhaitable ni pour les acheteurs ni pour les entreprises d'apporter un nouveau bouleversement des règles existantes. L'utilité d'un code de la commande publique, dont la rédaction n'est pas remise en cause mais seulement repoussée, a cependant été soulignée. Toutefois, à ce stade, aucun calendrier précis d'adoption de ce code n'a été arrêté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111315

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12309

Réponse publiée le : 23 janvier 2007, page 843